

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 4 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

<u>Présents</u>: Mme Charlotte VIGNEUX, M. CHAUSSADAS Claude, , M. DUSSOLLIET-BERTHOD Alexandre, M. FAUCHERON Noël, Mme LE GALL Claire, M. ORDRONNEAU Fabrice, M. CORMIER Rémy, M. MENAND Sébastien, Mme LESCART Catherine, Mme MOA Béatrice, , Mme RETAILLEAU Lison.

Absents: M. BRETON Yannick, Mme DEVILLARD Chantal, M. KERBRAT Guillaume.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14
Présents : 11

Absents : 3
Pouvoirs : 0

ORDRE DU JOUR

- 1. Aide financière de la commune dans le cadre de l'accueil de loisirs vacances 2021 organisé par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral
- 2. Tarifs d'emplacement pour vide grenier
- 3. Tarifs buvette et restauration

Ougstions divorces

- **4.** Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (membres démissionnaires) : désignation de 12 contribuables
- 5. Renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres (membres démissionnaires)
- 6. Règlement intérieur et convention de location de la Salle Polyvalente Henri Picoron
- 7. Règlement intérieur et convention de location du Square des Templiers

Questions diverses.		

Le compte rendu de la séance du 29 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Mme Lison RETAILLEAU est désigné secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, un point n°8 est ajouté à l'ordre du jour à la demande de Mme Claire LE GALL : « Désignation des membres de la Commission d'Action Sociale ».

■ 1 - AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES ORGANISE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL

Mme LE GALL informe le conseil municipal qu'elle a pris contact avec le responsable du service accueil de loisirs de la Communauté de Communes à propos de cette aide financière qui lui paraît injustifiée du fait que les tarifs applicables aux familles sont fixés par la Communauté de Communes et que ce n'est pas à la Commune de Puyravault d'assumer les tarifs différenciés affichés par la Communauté de Communes, mais bien à celle-ci d'équilibrer ses tarifs sur l'ensemble du territoire, en fonction des QF des familles. Une réunion doit avoir lieu prochainement mais pour l'aide financière de 2022. Le Conseil Municipal doit donc délibérer sur l'aide financière 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** d'accorder, pour l'année 2021, l'aide financière dont les montants sont proposés par la Communauté de Commune comme suit :

- 3 euros pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égale à 500 €,
- 1,50 euros pour celles dont le quotient familial est supérieur à 500 € et inférieur à 700 €.

■ 2 - TARIFS D'EMPLACEMENT POUR VIDE-GRENIER

Mme le Maire propose au conseil municipal de fixer le tarif d'emplacement pour vide grenier à 2 euros le mètre linéaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de fixer le tarif d'emplacement pour vide grenier à 2 euros le mètre linéaire.

3 - TARIFS BUVETTE ET RESTAURATION

Mme le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs de buvette et restauration dans le cadre des festivités organisées par la mairie comme suit :

Tarif buvette:

1.50 €
0.50 €
2.00€
3.00 €
1.00€
1.50 €
0.50 €

Tarif restauration:

Barquette de frites	1.50 €
Barquette de frites avec viande	3.00€
Sandwich	2.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de fixer les tarifs buvette et restauration dans le cadre des festivités organisées par la mairie comme proposés par Mme le Maire ci-dessus.

■ 4 - RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTES

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de remplacer les 6 élus démissionnaires qui étaient membres de la CCID. Pour cela, le conseil municipal doit proposer une liste de 12 noms de contribuables qu'il soumettra à l'avis du Directeur Départemental des Finances Publiques. Ce dernier en désignera 6 sur les 12 pour renouveler la liste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques la liste de douze noms de contribuables suivante :

- Sébastien MENAND
- Jean-Paul ROY
- Fabrice ORDRONNEAU
- Rémy MORONVAL
- Catherine LESCART
- Emmanuelle SICARD
- Lison RETAILLEAU
- Marie-Christine CHAUSSADAS
- Alain FONTEZ
- Nadine FONTEZ
- Remi CORMIER
- Pierre PICORON

■ 5 - RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de remplacer les 2 élus démissionnaires qui étaient délégués titulaires de la CAO ; le conseil municipal doit voter à bulletin secret.

Mme Lison RETAILLEAU et Mme Charlotte VIGNEUX sont désignées assesseurs.

Catherine LESCART est élue avec 11 voix Sébastien MENAND est élu avec 11 voix. Délégués titulaires

Claire LE GALL
Catherine LESCART
Sébastien MENAND

Déléqués suppléants

Noël FAUCHERON Fabrice ORDRONNEAU Béatrice MOA

■ 6 - REGLEMENT INTERIEUR ET CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE HENRI PICORON

Délibération reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

■ 7 - REGLEMENT INTERIEUR ET CONVENTION DE LOCATION DU SQUARE DES TEMPLIERS

Mme le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur et de convention. Le conseil municipal demande de préciser dans ces documents que toute sonorisation est interdite à l'intérieur de la buvette.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le règlement et la convention de location du Square avec la précision demandée.

■ 8 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE

La commission d'Action Sociale ayant été créée par délibération en date du 29 janvier 2021, il convient d'en désigner les membres.

Les élus suivants se portent candidats : Mme Lison RETAILLEAU, Mme Claire LE GALL, Mme Catherine LESCART et M. Noël FAUCHERON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DESIGNE** les 4 candidats ci-dessus membres de la commission d'Action Sociale.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Lison RETAILLEAU demande s'il est prévu des toilettes pour le vide grenier du 4 juillet. M. Fabrice ORDRONNEAU se charge de trouver des toilettes mobiles.

Mme Claire LE GALL demande si la SACEM a été contactée pour envisager un forfait à l'année.

M. Alexandre DUSSOLLIET-BERTHOD informe le conseil municipal qu'il est contraint, avec grand regret, de démissionner de la commission urbanisme. La charge de travail que cette commission représente cumulée avec celle de la communication et son activité professionnelle est trop importante ; il doit préserver sa santé sur les conseils de son médecin. Il précise qu'il conserve la commission communication.

M. Sébastien MENAND s'interroge sur l'utilité de diffuser 2 bulletins municipaux par an (coût pour la commune).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h15.

Fait à Puyravault, Le 15 juin 2021 Le Maire, Charlotte VIGNEUX